Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 25/11/2026

COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DE LA MEDITERRANEE rappelle Les coquillages récoltés dans l'étang de Thau à partir du 16 novembre 2026



- Noms des modèles ou références concernés : **Diverses**
- Marque : **Diverses**
- **Lot 0**
- Conditionnements : **Tous conditionnements: bourriches bois, vrac, barquettes,....**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Coquillages de l'étang de Thau, récoltés à partir du 16 novembre 2026; Pour connaitre la date de récolte, veuillez vous rapprocher du producteur (la date de récolte n'est pas systématiquement indiquée sur l'emballage)**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Producteurs en vente directe, marchés locaux ou régionaux, produits revendus par détaillants, grandes et moyennes surfaces. France entière**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Biotoxines PSP**
- Risques encourus par le consommateur : **Biotoxines marines PSP (toxines paralysantes)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires causées par ces toxines se traduisent dans les 30 minutes qui suivent la consommation par des symptômes neurologiques (engourdissements des lèvres s'étendant au visage, aux bras et aux jambes, maux de tête, nausée et vertiges, incoordination motrice et incohérence de la parole) qui peuvent être accompagnés de symptômes gastro-intestinaux.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **NE SONT PAS CONCERNES par ce RappelConso : les coquillages récoltés avant le 16/11/2026 et placés en stockage protégé ou en bassins en circuit fermé conformément au protocole de crise du 29/11/2018 ; les coquillages issus de zones non concernées (mer ouverte, autres lagunes, autres bassins), y compris lorsqu'ils sont expédiés par un établissement situé sur l'étang.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre